

SEANCE DU VENDREDI 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures quinze minutes, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA GOUESNIERE.

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur HAMEL Joël, Maire.

Présents : Mmes : BESNARD Maud, BRIEND Laurence, DUPLENNE Soazig, ECLIMONT Catherine, LEGAC Nathalie, REBOUT Brigitte, MM : ADEUX Gérard, BREXEL Christian, DESPRES Louis, DUBOIS Jean-Luc, ELRIC Régis, ESNAUT Thierry, HAMEL Joël, ROGER Christophe.

Absents excusés : Mmes LETANOUX Géraldine, MENAUT Marylène, HUE Philippe.

Excusés ayant donné procuration : Mme BIGOT Géraldine à M. HAMEL Joël, M. SORRE Gérard à M. DESPRES Louis.

Secrétaire : Mme LEGAC Nathalie.

SOMMAIRE

- *Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. (Convocation de la préfecture fixant cette date).*

Réf : 2014/64

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Présentation : M. le Maire.

M. le Maire a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

M. le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM DESPRES Louis, ADEUX Gérard et Mmes DUPLENNE Soazig, BESNARD Maud.

M. le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal de la commune et les suppléants parmi les membres du Conseil Municipal et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

M. le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).
Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats « liste MUNICIPALITE LA GOUESNIERE » a été déposée.

Noms des candidats de la liste :

Délégués titulaires :

- HAMEL Joël
- LEGAC Nathalie
- ELRIC Régis
- REBOUT Brigitte
- BREXEL Christian

Délégués suppléants :

- DUPLENNE Soazig
- HUE Philippe
- BESNARD Maud

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même une enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposés) : 16
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 16

« Liste MUNICIPALITE LA GOUESNIERE » : 16 suffrages obtenus

Nombre de délégués titulaires (ou délégués supplémentaires) obtenus : 5

- HAMEL Joël
- LEGAC Nathalie
- ELRIC Régis
- REBOUT Brigitte
- BREXEL Christian

Nombre de délégués suppléants obtenus : 3

- DUPLENNE Soazig
- HUE Philippe
- BESNARD Maud

Le Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats de la liste : « Liste MUNICIPALITE LA GOUESNIERE »

La séance est levée à 20 heures 45.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. HAMEL.